

*LE PRÉSIDENT*

Rennes, le 8 juillet 2020

Madame, la Maire, Monsieur le Maire,

En ce début d'été, nous savons qu'après la crise sanitaire que nous venons de traverser beaucoup d'enfants et de jeunes ne partiront pas en vacances. Certains n'auront donc, comme seule distraction, que les activités animées au niveau d'un quartier ou plus largement au sein d'une commune. Vous avez déjà, sans nul doute, organisé ou délégué à une association d'éducation populaire la mise en place d'accueils collectifs de mineurs.

Je tenais à vous informer qu'au titre de notre politique en direction de la jeunesse et de notre volonté de prévenir les risques encourus par l'isolement de jeunes, l'Assemblée Départementale a souhaité soutenir les projets des associations issues du monde du sport, de la culture, de l'environnement et de l'éducation à la nature qui contribueront à leur façon à l'éducation et à l'émancipation des mineurs de par leurs actions.

Le Département encourage donc le développement d'activités pour les jeunes Brétiliens de 7 à 17 ans et cela afin de leur permettre de passer un bel été.

A partir d'initiatives proposées par les dites associations dans les domaines du sport, de la culture et de l'environnement dont nous vous envoyons les références, le Département soutiendra leurs projets dès lors où ceux-ci viendront s'inscrire dans les actions menées au sein des Accueils collectifs de Mineurs et cela afin d'y compléter le projet socio-éducatif des structures.

Je vous transmets à toutes fins utiles les initiatives proposées par ces associations.

Bien entendu, le Département financera uniquement les initiatives des associations qui se sont fait connaître auprès de lui et ne prendra pas en charge des dépenses d'autres associations qui seraient sollicitées directement par les Accueils collectifs de Mineurs.

❖ **Pour les interventions dans le domaine du sport, de l'environnement et d'éducation à la nature :**

Vous trouverez pour les activités proposées par les associations recensées sur les documents en PJ :

- associations-sportives –été 2020
- associations-environnementales –été 2020

Nous préconisons une organisation des activités par demi-journées ou sur des journées. Il ne s'agit en aucun cas de stage. L'aide apportée à chacune des structures associatives, listée dans ces documents, ne pourra pas excéder 3 000 € pour l'ensemble de la période estivale.

❖ **Pour les interventions dans le domaine culturel :**

Vous trouverez les projets à destination des jeunes dans le document en PJ :

- associations-culturelles –été 2020 avec le détail dans les 3 documents suivants :
  - o Fiches-détaillées-culture-1
  - o Fiches-détaillées-culture-2
  - o Fiches-détaillées-culture-3

Les projets culturels des associations pourront être mobilisés cet été, directement par les différents Accueils Collectifs de Mineurs. L'aide apportée à chacune des structures associatives, listée dans ces documents, ne pourra pas excéder en moyenne la somme de 5000 € pour l'ensemble de la période estivale.

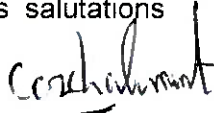
Pour toutes questions concernant ce dispositif, vous pouvez contacter le service «jeunesse et sport» du Département :

- Jusqu'au 15 juillet : [veronique.guillard-borel@ille-et-vilaine.fr](mailto:veronique.guillard-borel@ille-et-vilaine.fr)
- Du 15 au 31 juillet puis à compter du 17 août : [jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr](mailto:jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr)

Ces mises en relation entre les associations sportives, environnementales et culturelles, avec les Accueils collectifs de Mineurs doivent permettre d'agrémenter l'offre proposée aux jeunes des différents territoires.

Je souhaite vivement que ce projet collectif soit une réussite au profit des jeunes Brétiliens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Jean-Luc CHENUT